

LE LION D'ARLES

EMBLÈME HÉRALDIQUE ARLÉSIEN



Représentation du XVII^e siècle figurant dans la salle des archives de l'hôtel de ville, alors récemment édifié

Travail de synthèse réalisé par les Archives communales d'Arles, d'après notamment des notes de M. Rémy Venture et des illustrations des fonds patrimoniaux de la Médiathèque

La ville d'Arles, dès les années 1180, se dote d'armoiries. Elles apparaissent sur les sceaux du Consulat arlésien.

1^{er} sceau, avers : lion passant (léopard), contourné, les griffes de la patte levée tournées vers le sol ;
inscription : « NOBILIS IN PRIMIS DICI SOLET IRA LEONIS ».

revers : enceinte maçonnée, crénelée ouverte, flanquée de deux tourelles, à l'intérieur une tour percée d'une baie et surmontée d'un toit pointu ; inscription :
« URBS ARELATENSIS EST HOSTIBUS ET ENSIS ».



Sceau de l'ancienne République d'Arles, ou des consuls de la Cité
in « Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles » / L.M. Anibert

2^e sceau, avers : lion passant, contourné, la patte gauche de devant levée et appuyée contre le listel ;
inscription : « NOBILIS IN PRIMIS DICI SOLET IRA LEONIS ».

revers : enceinte maçonnée, crénelée, flanquée de deux tourelles, à l'intérieur, une tour haute percée d'une baie et surmontée d'un toit crucifère ; inscription :
« S CONSULUM BURGI AR(E)LATIS ».



Sceau des Consuls du Vieux Bourg d'Arles

Le sceau des consuls du Vieux-Bourg (actuel quartier de la Roquette) au temps de la République d'Arles est conservé sous la forme d'une bulle de plomb appendue à un acte de novembre 1210 appartenant au fonds du Grand Prieuré de Saint-Gilles des Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Que représentent ces armoiries ?

Il est impossible de savoir pourquoi les bourgeois et patriciens de la cité d'Arles ont choisi cet insigne. Plusieurs légendes infondées lui donnent pour origine :

- soit l'emblème de la VI^e légion qui fonde la colonie romaine d'Arrelate en 46 av. J.-C.
- soit le lion figuré sur les armoiries des anciens rois d'Arles.
- soit un hommage à la République de Venise avec laquelle elle lie un traité d'amitié.

En nous référant aux travaux de l'héraldiste Michel Pastoureau, le plus grand spécialiste en la matière, nous apprenons que le lion est debout de profil, le léopard est rampant avec la tête représentée de face.

Mais sur les sceaux du consulat médiéval, le lion est représenté à l'envers (tourné vers la droite et non la gauche). Cette différence s'explique par le travail à contresens du graveur.

Au Moyen Âge, le lion évoque la force, le courage, la générosité il est l'animal héraldique le plus utilisé. L'abondance des mentions d'écus au lion dans les textes littéraires du XII^e siècle laisse à penser qu'il s'agit d'un simple motif ornemental ou de l'attribut stéréotypé du chevalier chrétien. De plus, les tissus et objets d'art importés d'Orient sur lesquels les lions sont abondamment représentés ont influencé le répertoire du blason. Puis, pour des motifs politiques, les armoiries au lion s'opposent en quelque sorte aux armoiries à l'aigle des pays d'Empire. Attachés à leur emblème les arlésiens entretiendront même jusqu'en 1552, un lion vivant, en cage, que l'on fait combattre avec un taureau les jours de fête.



Archives communales d'Arles D13

Toutefois, le lion arlésien a une représentation particulière : l'animal est assis avec la patte dextre (droite) levée et il n'est jamais de profil. Il est figuré d'or sur un écu d'argent (blanc) jusqu'au XVIII^e siècle, alors même qu'il est incorrect et rare selon l'usage héraldique de mettre "*métal sur métal*" ou "*couleur sur couleur*" (figure ci-contre).

Sous le règne de Louis XIV, la ville est contrainte "*d'enregistrer*" ses armoiries pour des raisons fiscales ; les héraldistes royaux en profitent pour corriger l'erreur ; l'écu est de couleur bleue : "*d'azur (bleu) au lion d'or regardant de face et tenant la patte dextre levée*". Pourtant jusqu'en 1790 les Arlésiens conservent leurs armoiries originelles.

L'époque révolutionnaire voit la disparition des armoiries sur les bâtiments publics et privés : frontons, salle du conseil à l'hôtel de ville, hôtels particuliers, églises... et objets décoratifs (*ex-libris*). Napoléon I^{er} rétablit officiellement les armoiries. Le décret du 17 mai 1809 met en place une héraldique urbaine. Ainsi, le conseil du sceau des titres choisit, selon le rang dans une hiérarchie établie par le gouvernement, les nouveaux blasons des villes contenant tous un signe distinctif normalisé commun à tout l'Empire et Arles figurant parmi les villes de deuxième rang, reçoit comme nouvelle armoirie un lion d'or sur fond d'azur. Une enseigne romaine - un *labarum* - surmontée d'un chrisme et décorée des initiales « CIV-AREL » (*civitas arelatensis*) apparaît au dessus de la patte droite.

Dans les lettres patentes portant concession d'armoiries (décret du 17 mai 1809 ; Archives communales d'Arles D13), le lion figure dans un cartouche bleu entouré de blanc, couronné par les arènes.

L'usage et les habitudes des armoiries se perdent. Les Arlésiens ne sont plus autant attachés à l'ancien blason et ne réagissent pas. Des ornements extérieurs sont ajoutés : un caducée contourné d'argent auquel sont suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre (droite de l'écu) d'olivier, l'autre à senestre (gauche de l'écu), de chêne aussi d'argent noués et rattachés par des bandelettes d'azur. Ces motifs normalisés sont communs à toutes les villes dotées d'armoiries par l'administration impériale.



Blason datant de 1809 (Médiathèque ms 302)

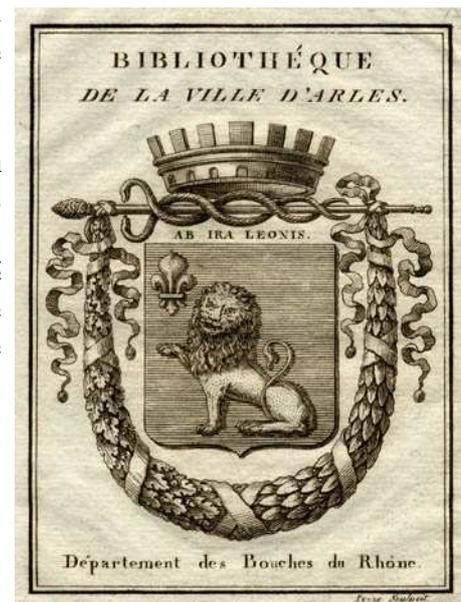


Lion sans *labarum* avec fleur de lys

A la chute de l'Empire, le blason enregistré sous Louis XIV est réutilisé (lettres du 16 août 1816). Très vite, une fleur de lys d'or remplace le *labarum* impérial, (lettres patentes du 20 juillet 1816) pour montrer l'attachement de la ville aux Bourbons revenus sur le trône.

Puis, la Monarchie de Juillet (1836) choisit les armoiries portées à l'époque napoléonienne, avec la suppression de la marque des villes de seconde classe : le lion d'Arles est représenté dans un cartouche bleu entouré de blanc-évoquant de l'ancienne couleur du drapeau arlésien - La couronne murale est remplacée par une vue des arènes d'Arles : "*L'amphithéâtre semble couronner la ville*".

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le bleu et le jaune deviennent les couleurs d'Arles (sans qu'il y ait un quelconque fondement historique). Cet usage se généralise dans les années 1950 avec l'usage de drapeaux bicolores sur la Mairie et les bâtiments publics de la ville. Dans les années 1980, dans un premier logo, le lion ne tient plus le *labarum*, et il n'est plus représenté « léopardé » (tête vue de face). Plus récemment, dans un autre, le *labarum* disparaît. Il semble avoir été inspiré par un dessin ancien peut être la peinture armoriée de l'ancienne salle des archives à l'Hôtel de Ville, actuelle salle Joseph Imbert (voir page 1).



Ex-libris du XIX^e siècle

Arles se distingue donc par ses armoiries partie intégrante de son patrimoine. La symbolique du blason arlésien fait référence à son passé prestigieux (choisi lors de la République d'Arles) et le lion arlésien est encore fièrement arboré. Les deux devises de la ville sont :

« URBS ARELATENSIS HOSTIBUS HOSTIS ET ENSIS »
(La ville d'Arles glaive et ennemie pour ses ennemis)

devise de la République d'Arles un peu oubliée et :

« AB IRA LEONIS » *(Par la colère du lion)*

devise toujours employée.

Fin 2005, la Ville d'Arles change d'identité visuelle et adopte un logotype entièrement "repensé". Toujours héritier de la première démocratie des consuls du XII^e siècle, le nouveau lion d'Arles exprime par une graphie plus moderne une image délibérément culturelle, contemporaine et attractive de la ville. La deuxième devise y retrouve sa place, et la collectivité porte haut et fort sa prestigieuse identité patrimoniale.



Logo actuel de la ville

Reproduction autorisée avec la mention "Site patrimoine de la ville d'Arles - www.patrimoine.ville-arles.fr ainsi que le nom du ou des auteurs

Direction du Patrimoine - Hôtel de ville - BP 90196 - 13637 Arles Cedex
Tél. 33 (0)4 90 49 38 20 Fax. 33 (0)4 90 49 35 30 Email : patrimoine@ville-arles.fr